



Un appel du Secours populaire d'Ille-et-Vilaine

Le Secours populaire français est une association reconnue d'utilité publique. Créée au niveau national en 1945. La fédération d'Ille-et-Vilaine agit depuis 1972.

17 650 personnes aidées en Ille-et-Vilaine (chiffres 2023)

Le Secours populaire lutte pour un monde plus juste et plus solidaire et veut être aux côtés des plus démunis pour combattre la pauvreté. En Ille-et-Vilaine **17650 personnes ont ainsi été aidées** en 2023 grâce à 1600 bénévoles et plus de 2300 donateurs financiers.

Les actions du SPF 35 concernent l'aide alimentaire, l'aide vestimentaire et matérielle, l'accès à la culture aux sports et au loisirs, l'accès aux droits, l'accompagnement scolaire, l'accès aux vacances notamment pour les enfants, l'accès aux soins et la prévention santé, l'aide financière, les cours de français (FLE).

Les permanences santé

Il existe, en effet, des permanences santé dans les antennes du Secours populaire où des professionnels de santé bénévoles (médecins, dentistes, ophtalmologistes, infirmiers...) **accueillent et écoutent les personnes** qui rencontrent des difficultés de santé pour les conseiller et les orienter. Le SPF a besoin de bénévoles qui puissent, en fonction de leurs contraintes professionnelles, s'impliquer dans ces temps d'accueil.

Mais le bénévolat au Secours populaire est bienvenu dans tous les domaines d'intervention, quelle que soit l'amplitude de disponibilité.

Des dons plus que jamais nécessaire

En 2023, alors que **le nombre de personnes accueillies a augmenté**, les moyens récoltés sous forme de dons en nature ou de dons financiers ont sensiblement diminué comme d'ailleurs dans la plupart des associations.

Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien, individuel et/ou collectif. Ce peut être, simplement, en collectant des produits d'hygiène qui font partie des postes chers et donc systématiquement négligés par nos bénéficiaires (brosses à dents, dentifrices, savons, ..). Mais ce peut être aussi par un geste financier qui, parce que fait à une association reconnue d'utilité publique, sera défiscalisé à hauteur de 75% du montant versé. De plus le SPF adhère à la Charte du « **Don en confiance** » qui suppose engagements et contrôles sur la façon dont les sommes que nous recevons sont utilisées.

Contacts

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur les actions de la fédération d'Ille-et-Vilaine sur notre site : **spf35.org**

Vous pouvez également contacter Isabelle Gravière-Troadec, l'interlocutrice de la présidence de l'Ordre: **igravieretroadec@yahoo.fr**

Nous espérons votre aide et vous adressons, d'ores et déjà, nos remerciements et ceux des personnes aidées.